



NOTE DU BCNUDH SUR LES PRINCIPALES TENDANCES DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME EN AVRIL 2019

Dans le cadre de son mandat, le Bureau conjoint des Nations Unies aux droits de l'homme (BCNUDH) en République démocratique du Congo (RDC) assure un suivi étroit de la situation des droits de l'homme et procède à des analyses des tendances y relatives dans le pays. Ces tendances sont régulièrement partagées avec les autorités afin qu'elles prennent les actions nécessaires, y compris traduire en justice les auteurs présumés des violations des droits de l'homme documentées, et sont présentées mensuellement à la conférence de presse bimensuelle des Nations Unies.

En avril 2019, le BCNUDH a documenté 569 violations des droits de l'homme sur tout le territoire de la RDC, une augmentation par rapport aux mois de mars et février (respectivement 491 et 495 violations) mais un nombre stable par rapport à janvier (574 violations). Cette augmentation s'explique largement par le grand nombre d'atteintes attribuables à des combattants de groupes armés documentés ce mois-ci, en particulier de nombreux cas de violences sexuelles commis dans la province du Nord-Kivu. Sur l'ensemble du territoire, les agents de l'Etat sont responsables de 54% des violations documentées, dont les exécutions extrajudiciaires de 42 personnes, dont au moins six femmes et deux enfants, tandis que 46% ont été commises par des combattants de groupes armés, dont les exécutions sommaires de 65 personnes, dont au moins 17 femmes et six enfants.

Près de 83% des violations documentées en avril ont été commises dans les provinces affectées par le conflit (474 violations), entraînant la mort d'au moins 97 civils dont 23 femmes. Les groupes armés y ont commis plus de violations (54%) que les agents de l'Etat (46%). Parmi toutes les parties au conflit, les principaux auteurs dans ces provinces sont les militaires des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) (28%), tandis que parmi les groupes armés ce sont les Mai-Mai Nyatura qui ont commis la majorité des atteintes aux droits de l'homme documentées (17%). La province du Nord-Kivu demeure la plus affectée (245 violations, soit 52% des violations commises dans les provinces en conflit). Elle est suivie par les trois provinces du Kasai (61 violations) et l'Ituri (55 violations). En avril, 39 femmes ont été victimes de violences sexuelles liées aux conflits, une diminution par rapport au mois précédent (50 victimes). Cependant, des cas de violences sexuelles commises au premier trimestre de l'année ont pu être vérifiées ce mois-ci, avec 93 victimes supplémentaires.

Dans les provinces non affectées par les conflits, 95 violations des droits de l'homme (17% du total) ont été documentées. Les agents de la Police nationale congolaise (PNC) en sont les principaux responsables (51% des violations). La majorité des violations commises dans ces provinces a été documentée dans le Haut-Katanga (29 violations), ainsi qu'au Kongo Central (26 violations) et à Kinshasa (16 violations).

En avril 2019, le BCNUDH a documenté 64 violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales en lien avec l'espace démocratique sur l'ensemble du territoire, soit une augmentation par rapport au mois précédent (44 violations) et une inversion de la tendance à la baisse observée depuis le mois de janvier 2019. Les principaux auteurs de ces violations demeurent les agents de la PNC (27 violations) suivis des militaires des FARDC (25 violations). Les violations les plus rapportées concernent le droit à la liberté et sécurité de la personne (21 violations) et le droit à l'intégrité physique (14 violations), ainsi que le droit à la vie et à la liberté d'opinion et expression (10 violations chacun). Les membres d'organisations de la société civile, y compris des défenseurs des droits de l'homme, continuent d'être visés (au moins 136 victimes).

En avril 2019, le BCNUDH a continué d'appuyer les juridictions militaires et civiles dans le cadre de la lutte contre l'impunité. A titre indicatif, au moins cinq militaires des FARDC et un agent de la PNC ont été condamnés pour des violations des droits de l'homme sur l'ensemble du territoire de la RDC.

En avril 2019, le BCNUDH a organisé au moins 20 activités de renforcement de capacités des organisations de la société civile et des acteurs étatiques et non-étatiques sur les droits de l'homme, parfois conjointement avec d'autres sections de la MONUSCO et des partenaires externes. Au total, 1.947 personnes, dont au moins 20% de femmes, ont participé à ces activités.

Enfin, dans le cadre de son programme de protection, le BCNUDH a traité, sur l'ensemble du territoire de la RDC, 23 cas de menaces et violations des droits de l'homme à l'encontre de 62 personnes dont deux femmes, parmi lesquelles 58 défenseurs des droits de l'homme, deux témoins et deux journalistes.